

Réunion du 1^{er} avril 1976.

Le premier avril un neuf cent soixante seize à vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M^r Allary, Maire.

Présents M^r Allary, Ferret, Joseph, Duroueix, Phélippeau, Lhoumiers, Faure, Mazère, Borderon, Gouédo.
Absents : aucun.

Secrétaire de séance : M^r Borderon.

Date de convocation : 27 mars 1976.

Demande d'ouverture de carrière.

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'une demande d'autorisation d'exploitation d'une carrière à ciel ouvert, de sable, au lieu-dit "chez Pourrat" commune de Combieu; demande formulée par M^r LAFAYRE Jacques P. D. G. de la Société LAFAYRE, domicilié 5, rue Pierre Etli à Angoulême.

L'exploitation porterait sur les parcelles cadastrées sous le n^o 1 Section E. La superficie globale approximative est de : 2^{he} 50 ares.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable.

Demande aide médicale.

M^{me} Renaudon Madeleine, âgée de 72 ans, se trouvant dans l'obligation d'être hospitalisée, formule une demande d'aide médicale pour la part des frais restant à sa charge.

Le Conseil, à l'unanimité, donne un avis favorable.

Cabine téléphonique n^oie publique

à la demande de plusieurs habitants du Bourg, M^r le Maire serait revenu à la Direction des P. T. T. à Angoulême, d'implantation d'une cabine n^oie publique dans le Bourg. Le Maire donne lecture au Conseil de la réponse de cette administration : "J'ai l'honneur d'accuser réception de votre demande d'implantation de cabine n^oie publique dans le Bourg de Combieu. Compte tenu du nombre relativement restreint de cabines administratives rattachées à mon service, celles-ci sont réservées aux agglomérations plus importantes; il ne peut donc être donné actuellement une suite favorable à votre demande."

Projet de fermeture de l'école.

Par suite de la délibération du Conseil Municipal de Combieu en date du 2 février 1976, s'opposant à la fermeture de l'école, Monsieur le Préfet de la Charente, après avis de M^r l'Inspecteur d'Académie, précise que le Comité Technique Paritaire et le Conseil Départemental ont proposé cette mesure en raison de la faiblesse des effectifs. En effet, faute seulement d'avoir scolarisés à la prochaine rentrée et rien ne laisse prévoir, pour le moment, une augmentation de ce nombre. Dans ces conditions, il n'a pas été possible aux autorités académiques de maintenir l'école.

Remplacement du cantonnier de commune

À la suite du décès de Hugues Guilbault, le 23 mars dernier, il y a lieu de rechercher une personne susceptible de faire les travaux de cantonnage et d'apparillage.

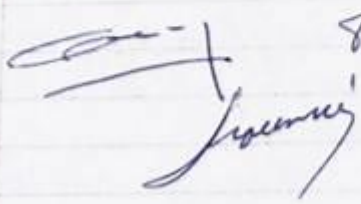

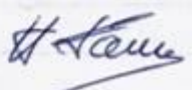
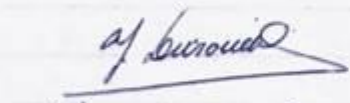
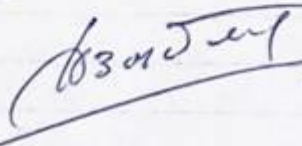
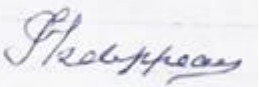
Ordures ménagères.

Il serait nécessaire de demander à la mairie de Villebrin-Landrette le tarif de ramassage des ordures ménagères.

Fosses au cimetière.

Pour les fosses, le Conseil demande à M. le Maire de voir M. Laffont à Beausiac, qui pourrait peut-être faire ce travail.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits. Ont signé les membres présents.

 Gueney
 Laffont
 Laffont
 Laffont
 Laffont
 Laffont